

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz
Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,
Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,
A été nommé secrétaire : S. Mercet

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020

Par délibération n°2020-25 en date du 27 mai 2020, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2021-05 du 9 février 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B 376 sises 101, Rue de la Bastille, B 2382 sise 73, Rue de la Bastille, et B 2417, B 2419, B 2461 sises 232, Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-06 du 4 mars 2021 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2239, 547 Allée des Allobroges, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-07 du 16 février 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1385, B 1386, B 1627, Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-08 du 16 février 2021 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A 1541 6, Place de l'Eglise, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prends acte** de ces décisions.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

